



Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP) Taux des primes mensuelles 2015

Publié : le 2015-01-01

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2015,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT1-65F-PDF
ISSN : 2817-2833

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Public Service Management Insurance Plan (PSMIP) 2015
Monthly Premium Rates

▼ 2015

Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP) Taux des primes mensuelles 2015

Les primes d'Assurance-vie de base sont exonérées

Assurance-vie de base (Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans		0,00 \$
31-35		0,00 \$
36-40		0,00 \$
41-45		0,00 \$
46-50		0,00 \$
51-55		0,00 \$
56-60		0,00 \$
61-65		0,00 \$
66-70		0,00 \$

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
71-75	0,00 \$	
76-80	0,00 \$	
81 ans et plus	0,00 \$	

Les primes d'Assurance supplémentaire sont exonérées

**Assurance supplémentaire (à compter du 1^{er} janvier 2015)
(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)**

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 31 ans	0,00 \$	
31-35	0,00 \$	
36-40	0,00 \$	
41-45	0,00 \$	
46-50	0,00 \$	
51-55	0,00 \$	
56-60	0,00 \$	
61-65	0,00 \$	
66-70	0,00 \$	
71-75	0,00 \$	
76-80	0,00 \$	
81 ans et plus	0,00 \$	

Les primes d'Assurance des personnes à charge sont exonérées

Assurance des personnes à charge

A. Enfants seulement : taux uniforme de cents

B. Conjoint et enfants/conjoint seulement

Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	0,00 \$	
26-30	0,00 \$	
31-35	0,00 \$	
36-40	0,00 \$	
41-45	0,00 \$	
46-50	0,00 \$	
51-55	0,00 \$	
56-60	0,00 \$	
61-65	0,00 \$	
66-70	0,00 \$	
71-80	0,00 \$	
81 ans et plus	0,00 \$	

Les primes d'Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA) sont exonérées

(à compter du 1^{er} janvier 2015)

0,00 \$ cents par unité de 25 000 \$ (maximum 10 unités)

Les primes du Régime d'assurance-invalidité à long terme (protection à coûts partagés) sont exonérées

0,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré

L'employeur assume 85 p. 100 des primes (1,19 \$) pour les employés exclus et la totalité des primes pour les cadres de direction et équivalents.

Régime du groupe de la direction (primes payées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,1575 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA	Exonérées	pour une protection de 250 000 \$
Personnes à charge	1,21 \$	peu importe l'état matrimonial
Assurance-vie à la retraite	1,92 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régimes des parlementaires (primes payées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	0,55 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA	9,125 \$	pour une protection de 250 000 \$
Personnes à charge	0,92 \$	peu importe l'état matrimonial
Assurance-vie à la retraite	2,84 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régimes des juges (primes payées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Protection
Assurance-vie de base	Exonérées	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
ADMA	2,50 \$	pour une protection de 250 000 \$
Personnes à charge	1,50 \$	peu importe l'état matrimonial
Assurance-vie à la retraite	3,80 \$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance